



---

## **Synthèse de l'étude**

«Genderspezifische Effekte der staatlichen Massnahmen zur Bekämpfung des Coronavirus Covid-19»

[Effets sexospécifiques des mesures étatiques de lutte contre le COVID-19]

---

Réalisée sur mandat de la CFQF par  
Heidi Stutz, Severin Bischof, Lena Liechti, Bureau BASS, mars 2022

## Synthèse

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, les différences d'impact de la crise sur les femmes et sur les hommes ont suscité beaucoup d'attention au niveau international. En Suisse, la COVID-19 Science Task Force a publié une *policy brief* dans laquelle elle disait s'attendre à ce que la crise ne touche pas toute la population de manière uniforme, soulignant la nécessité d'une analyse détaillée des stratégies de compensation économique sous l'angle de l'égalité entre les genres. Des revendications semblables ont été exposées dans une lettre ouverte au Conseil fédéral signée par plus de 50 organisations féminines. Et ce sujet a donné lieu au dépôt de plusieurs interventions aux Chambres fédérales.

Dans ce contexte, la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) a fait réaliser une étude portant sur les **répercussions sexospécifiques de la crise du coronavirus sur l'emploi et le revenu**, son **impact sur la répartition du travail dans la famille**, l'**impact des aides financières** de la Confédération **sur les inégalités de genre** et d'**autres effets sexospécifiques** dans l'optique d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

L'étude s'appuie sur une évaluation de **publications scientifiques** et d'analyses de données existantes, d'une part, ainsi que sur des **évaluations de données** réalisées pour l'étude, d'autre part. La présente synthèse fait un tour d'horizon des résultats obtenus.

### Restrictions imposées par les pouvoirs publics

L'impact sexospécifique des **mesures de semi-confinement** prises durant la crise du COVID-19 est potentiellement important. Les publications scientifiques internationales montrent clairement que le confinement et plus particulièrement la fermeture des écoles et des structures d'accueil extrafamilial pour les enfants ont eu globalement des conséquences plus défavorables pour les femmes que pour les hommes parce que ce sont les femmes qui ont assumé la majeure partie du travail domestique et familial supplémentaire qui en a découlé. On observe le même phénomène en Suisse.

Dans l'ensemble, les femmes n'ont pas été davantage impactées par les fermetures d'entreprises. Cependant, elles sont **plus nombreuses que les hommes dans les catégories particulièrement touchées** par le semi-confinement. On pense en particulier aux employées de maison, et

plus spécialement aux migrantes travaillant dans le domaine du care, aux travailleuses du sexe ainsi qu'en général aux sans-papiers et aux personnes ayant un statut non réglé au regard du droit de séjour. Dans tous les cas, le **statut migratoire** aggrave la situation et s'accompagne d'une **mauvaise protection sociale**. Les **parents élevant seuls leurs enfants** ont eux aussi fait face à des difficultés particulières, notamment du fait de l'arrêt de la prise en charge extrafamiliale et de l'enseignement à domicile.

Globalement, le **home office** a contribué à maintenir l'emploi. Mais ce **facteur de protection** n'était pas accessible à toutes et à tous de la même manière. En Suisse, **la moitié environ des personnes actives occupées** ont travaillé à distance, ne serait-ce qu'à temps partiel. Toutes les enquêtes évaluées aux fins de l'étude montrent que cela a concerné **les hommes un peu plus que les femmes**. Dans les catégories de revenu supérieures, le télétravail a concerné 60 % des personnes actives, contre seulement 28 % dans les catégories de revenu inférieures. À cela s'ajoute le fait que **les mères ont dû faire face plus que les pères à des problèmes de conciliation durant le home office**. L'écart est maximal chez les parents d'enfants en âge scolaire.

Qu'il s'agisse du semi-confinement ou du home office, l'étude fait la même observation : les **effets sexospécifiques les plus prononcés** sont dus à la répartition des tâches (supplémentaires) de prise en charge familiale, les personnes élevant seules leurs enfants ayant le problème de base de ne pas pouvoir partager ces tâches. Au printemps 2020, lors du premier semi-confinement, les mères ont **réduit leur activité professionnelle plus fortement que les pères** pour faire face au travail supplémentaire de prise en charge. Faut-il y voir un phénomène de « retraditionalisation » ? C'est une question d'appréciation car, durant la crise, ce sont largement les schémas en place qui ont persisté, même si l'on observe, parmi les couples ayant un bon niveau de qualifications professionnelles, une tendance des pères devant rester à la maison à s'investir davantage dans les tâches domestiques et familiales.

Ces effets ne se sont fait sentir que pendant une période limitée en Suisse, où les **mesures de confinement** ont eu une **ampleur réduite** et où la **fermeture des écoles et des structures d'accueil extrafamilial** a duré **peu de temps**. Il y a donc lieu de penser que la crise du coronavirus laissera **moins de « traces de freinage » dans la marche vers une plus grande égalité** que dans d'autres pays. Dans la future pratique du télétravail, les effets sexospécifiques dépendront en

grande partie de la mesure dans laquelle on attend des parents qu'ils soient disponibles à tout moment pour prendre en charge leurs enfants. Si le télétravail est utilisé pour réduire l'accueil extrafamilial des enfants afin de faire des économies, ce cocktail mélangeant activité professionnelle et prise en charge extrascolaire risque d'être contreproductif pour l'égalité.

### Aides financières de la Confédération

Les **indemnités de chômage partiel** ont été un instrument crucial pour maintenir l'emploi durant la crise du COVID (13 mrd de fr. jusqu'à la mi-2021). Elles ont été versées aux entreprises **sans leur demander le sexe des personnes concernées** si bien qu'il est impossible de faire une analyse genrée. La répartition de ces aides entre les secteurs d'activité reflète en grande partie l'ampleur des restrictions ordonnées par les pouvoirs publics selon les branches. Les secteurs d'activité importants pour les femmes ont été touchés diversement. La santé et le social, la plus importante source d'emplois pour les femmes, ainsi que l'enseignement et l'éducation ont connu peu de chômage partiel. Inversement, les secteurs où les travailleuses sont en moyenne moins qualifiées ont eu davantage recours à la réduction de l'horaire de travail, l'hôtellerie-restauration arrivant très largement en tête.

**Dans les entreprises qui ont pratiqué le chômage partiel, les femmes y ont recouru davantage que les hommes.** C'est ce qui ressort d'une évaluation de l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette observation s'applique aux femmes avec enfants comme aux femmes sans enfants, même si l'écart en pourcentage est le plus grand parmi les parents ayant des enfants en âge scolaire. Les entreprises ont tenu compte en partie des difficultés de conciliation des femmes en réduisant leur horaire de travail avant celui des hommes.

Parce que le chômage partiel est un dispositif très important pour maintenir l'emploi et les revenus, il est en outre essentiel de savoir qui n'y a **pas eu accès**. Une partie de ces personnes ont obtenu des **allocations pour perte de gain COVID-19** (3,36 mrd de fr. jusqu'à la mi-2021). Bien que ce dispositif ait été conçu et mis en place très rapidement pour notre pays et que les allocations aient été versées rétroactivement dans un grand nombre de cas, les personnes concernées ont traversé une phase d'incertitude économique avant que le dispositif ne fonctionne. De plus, les prestations étaient toujours limitées dans le temps et il y a eu des ruptures et des changements abrupts. Les personnes indépendantes devaient faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs au

moins en 2019, ce qui excluait de cette protection sociale les personnes ayant un taux d'occupation faible.

Les **personnes employées par des ménages privés** (88 % de femmes) ont été **totale-ment exclues** du dispositif, de même que, à compter de septembre 2020, les **personnes ayant un emploi temporaire**. Elles ont été renvoyées à l'assurance-chômage. En outre, les femmes ont eu plus difficilement accès aux aides COVID-19 car elles ont généralement moins d'années de service dans la même entreprise et elles ont plus souvent des emplois marginaux (avec des taux d'occupation fluctuants ou bas) et informels.

L'emploi a aussi été soutenu indirectement par l'octroi de **prêts** aux entreprises privées. L'étude s'est donc intéressée à la proportion de femmes dans les effectifs des entreprises qui ont bénéficié de ces prêts dans les différents secteurs d'activité.

Les **crédits transitoires COVID-19** analysés totalisent le montant considérable de 17 milliards de francs. Les femmes représentent 42 % des effectifs des entreprises qui en ont bénéficié, soit un peu moins que leur part de la population active occupée (46 %). Cela reflète vraisemblablement le fait que les femmes sont plus souvent employées dans le secteur public, auquel ce dispositif ne s'adressait pas. Dans le secteur des autres activités de service (notamment les services à la personne), cette forme de soutien a été assez peu répandue. Pour le reste, l'ampleur du recours aux crédits transitoires semble refléter celle des restrictions dues au COVID-19.

Les **crédits pour cas de rigueur** (228 mio. de fr. jusqu'à la mi-2021) ont remplacé les crédits transitoires COVID-19 à l'automne 2020, mais ils ne représentent qu'une fraction des montants versés au titre des crédits transitoires. La majeure partie a bénéficié à l'hôtellerie-restauration, également touchée par le deuxième semi-confinement. Des garanties et des **prêts sectoriels** ont été alloués au transport aérien (1,34 mrd de fr.) et aux sports d'équipe (101 mio. de fr.). Dans ce deuxième cas, ils ont bénéficié exclusivement aux premières ligues masculines de football et de hockey, ce qui est lié au degré de professionnalisation différent des ligues masculines et des ligues féminines.

Par rapport aux indemnités de chômage partiel, les **contributions à fonds perdu** prévues par le programme d'**aide aux entreprises pour les cas de rigueur** (2,84 mrd de fr. jusqu'à la mi-2021) ont servi à soutenir indirectement un nombre moins important de personnes salariées avec des montants moins élevés. Dans presque tous les secteurs d'activité, la proportion de

femmes parmi les personnes soutenues était supérieure à leur représentation dans la population active occupée totale du secteur. Dans l'hôtellerie-restauration, cependant, qui a bénéficié de la majeure partie des aides, le rapport entre les sexes était équilibré. Des **contributions à fonds perdu sectorielles** (1,78 mrd de fr. jusqu'à la mi-2021) ont été allouées au transport aérien, au sport, à la culture et aux structures d'accueil extrafamilial des enfants, ce dernier secteur ayant été de loin le moins bien loti (26 mio. de fr.).

Quels que soient les dispositifs d'aide financière destinés aux entreprises et non aux individus, les petites entreprises employant 1 à 9 personnes sont sous-représentées. Elles ont donc été les moins bien accompagnées.

### Répercussions sur l'emploi et le revenu

Les aides financières avaient notamment pour but de maintenir l'emploi et d'éviter les licenciements. Pour déterminer si elles ont atteint leur but, il convient d'observer l'évolution des **contrats de travail**. Après un léger recul au deuxième trimestre 2020, le nombre de femmes et d'hommes salariés est vite remonté. Avec le deuxième semi-confinement, ordonné début 2021, l'emploi s'est un peu tassé pour les hommes uniquement, sans que l'on puisse dire avec certitude quelle part de cette baisse est imputable aux fluctuations saisonnières. Globalement, l'emploi a donc été maintenu, pour les femmes comme pour les hommes.

Si l'on considère les **secteurs d'activité**, en revanche, l'évolution est très contrastée. C'est dans l'**hôtellerie-restauration** que l'emploi salarié a le plus souffert, avec une baisse des contrats de travail de 16 % entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021. À l'intérieur de ce secteur, les femmes ont été davantage impactées : leurs contrats de travail ont diminué de 22 %, mais seulement 18 % en équivalents-plein temps. Ces chiffres montrent que la contraction de l'emploi dans cette branche a touché particulièrement les personnes travaillant à temps partiel.

Cependant, l'hôtellerie-restauration n'arrive qu'au septième rang en ce qui concerne l'emploi des femmes. Dans la santé et le social ainsi que dans l'éducation et l'enseignement, deux secteurs bien plus importants sur ce plan, l'emploi a progressé pendant la même période. Dans le commerce et le secteur secondaire, il n'avait pas encore complètement récupéré à la mi-2021, mais il n'était plus qu'à 1 à 2 % de son niveau de 2019. L'emploi des femmes a fortement reculé également dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien, qui comprend la

branche du voyage. Dans ce secteur, les chiffres de l'emploi ont fortement rebondi après avoir atteint le creux de la vague au premier trimestre 2021. Toutefois, cette reprise s'explique avant tout par une forte hausse du travail temporaire, notamment pour les centres de test, les centres de vaccination et le traçage des contacts. Si l'on considère les contrats de travail, l'impact a donc été très variable selon les groupes, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

De 2019 à 2020, le **volume effectif de travail** a subi un recul assez marqué (-3,7 %). Si cela ne s'est pas répercuté sur les contrats de travail, c'est grâce aux aides financières. Globalement, la baisse est quasi identique chez les femmes et chez les hommes, mais parmi les femmes, les **grandes perdantes** sont celles qui travaillent à **temps partiel à moins de 50 %** : leur volume de travail a diminué de 9,1 %, avec un nombre d'emplois en recul de 2,2 % (env. 15 000 personnes). La baisse est encore plus forte en chiffres relatifs parmi les femmes ayant les taux d'occupation les plus bas.

Si l'on considère l'**évolution** dans le temps, on constate que, durant la première vague, le **nombre d'heures effectivement travaillées** a reculé plus fortement chez les femmes : elles ont perdu en moyenne 3 heures par semaine, contre 2,4 pour les hommes. Cette baisse à court terme est la plus forte pour les femmes ayant un niveau de formation peu élevé. Durant le deuxième semi-confinement, début 2021, la contraction du volume effectif de travail a été plus modérée et on n'observe pas d'écarts entre femmes et hommes.

### Non-activité, chômage et sous-emploi

Le **taux de non-activité**, qui est basé sur des données auto-rapportées, est le meilleur indicateur pour déterminer dans quelle mesure les femmes connaissent des difficultés sur le marché du travail, raison pour laquelle il est employé dans les statistiques internationales. Déjà fluctuant avant la crise, ce taux était bas à la fin de 2019. Mais la pandémie a laissé des traces. Le taux de non-activité a baissé au deuxième trimestre 2020, reflétant le fait que **les mères se déclarent plus souvent non disponibles pour travailler durant les périodes où leurs tâches de prise en charge s'accroissent**. Mais le taux de non-activité des femmes était supérieur à celui des hommes avant la crise du COVID et, hormis durant le premier semi-confinement, il l'est resté jusqu'à la mi-2021.

L'absence d'activité lucrative a atteint son pic pour les deux sexes pendant le deuxième semi-confinement, en janvier 2021. Durant cette

phase, le taux de non-activité des femmes a été très supérieur à celui des hommes, ce qui tient sans doute à une disparité hommes-femmes face à l'impact de la crise dans l'hôtellerie-restauration. On peut présumer en effet que les emplois des femmes, qui sont souvent irréguliers et basés sur un salaire horaire, sont les premiers à avoir été supprimés. Jusqu'à la mi-2021, le taux de non-activité a de nouveau baissé pour les deux sexes, revenant dans une fourchette usuelle et s'accompagnant d'une atténuation des disparités hommes-femmes.

Avant comme pendant la crise, l'absence d'activité lucrative a concerné bien plus souvent les **personnes sans diplôme professionnel**, un groupe qui a d'ailleurs réagi plus fortement à la crise du COVID, en particulier pour ce qui est des femmes. Cela tient vraisemblablement à la diminution des possibilités d'occupation dans l'hôtellerie-restauration, dans la branche du nettoyage et dans la vente en raison du coronavirus. Et ce groupe devrait rester vulnérable puisque le marché du travail continue son évolution structurelle. Les **personnes hautement qualifiées** ont un taux de non-activité nettement inférieur, mais là encore plus élevé pour les femmes que pour les hommes, ce qui s'explique vraisemblablement par le boom des offres d'emploi dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui bénéficie moins souvent aux femmes.

Les **femmes de 25 à 49 ans** sont le **groupe le plus représenté** parmi les personnes sans activité lucrative, devant les hommes dans la même tranche d'âge. Il s'agit donc de personnes qui ont souvent des enfants mineurs. Le taux de non-activité s'inscrit en **forte hausse** par rapport au niveau antérieur à la crise avant tout dans trois domaines : les ménages privés (9,4 %), les activités de services administratifs et de soutien (qui inclut la branche du voyage ; 8,5 %) ainsi que la branche art, spectacles et activités récréatives (5,1 %). Dans l'hôtellerie-restauration, le taux de non-activité est resté au niveau élevé des années précédentes. Les femmes ont été davantage touchées que les hommes dans certains secteurs tandis que ça a été l'inverse dans d'autres secteurs.

De manière générale, le **taux de chômage** est plus bas que le taux de non-activité car il prend en compte uniquement les **personnes officiellement inscrites** au chômage. Il est resté assez faible durant toute la crise du coronavirus. La courbe des **hommes** s'est située **au-dessus** de celle des **femmes**, ce qui est imputable à la **différence de couverture sociale entre les sexes**. Pendant la crise du COVID en 2020, il y a eu moins d'entrées dans l'assurance-chômage, mais

aussi, en raison de la prolongation des droits, moins de sorties.

Contrairement au taux de non-activité, le **taux de sous-emploi** est resté stable tout au long de la crise. Il a été et il reste un phénomène féminin.

### Évolution des revenus

Durant la première année de la crise du coronavirus, c'est dans les catégories de revenus les plus faibles que le **revenu des ménages** a le plus décliné (-20 %). Comme la proportion de femmes est supérieure à la moyenne dans ces catégories, elles ont été plus fortement touchées par cette évolution. A contrario, le **revenu professionnel** des femmes et des hommes qui ont pu conserver leur emploi n'a pas diminué. En d'autres termes, l'impact le plus fort s'est exercé sur les personnes ayant une activité indépendante et sur celles qui avaient perdu leur travail.

### Détails par catégories

Le nombre de personnes dans la catégorie des **bas salaires** diminue depuis longtemps. En 2020, cela a concerné davantage les femmes que les hommes. De même, le nombre d'heures effectivement travaillé par les femmes tend à diminuer. Cette évolution a été accentuée durant la crise du COVID.

Dans la catégorie des **personnes indépendantes**, fortement touchée par la crise, le volume de travail a baissé de 3 % pour les hommes entre 2019 et 2020, contre 11 % pour les femmes, soit presque trois fois plus. Comme le nombre de femmes ayant une activité lucrative indépendante n'a pas diminué durant la même période, on peut en déduire que les indépendantes ont été contraintes de réduire plus massivement leur taux d'occupation. Il y a tout lieu de penser que cela est dû en particulier à la fermeture des établissements fournissant des services à la personne ordonnée durant le premier semi-confinement. Les femmes étrangères ont subi le recul d'activité le plus marqué (-18 %).

En moyenne, le **revenu lucratif** des femmes indépendantes a baissé ces dernières années (revenu médian 2017 : 36 000 fr. ; revenu médian 2020 : 31 984 fr.). La proportion de femmes salariées dans les catégories de revenu inférieures a augmenté en 2020. Un nombre considérablement plus élevé de **femmes** que d'hommes **ne remplissent pas les conditions** pour avoir droit à une **indemnité pour perte de gain COVID-19**, à savoir faire état d'un revenu soumis à l'AVS de 10 000 francs au moins en 2019. Cela exclut de facto de cette couverture sociale les personnes



employées à temps partiel avec des taux d'occupation faibles.

### Conciliation et partage du travail non rémunéré

La baisse du **nombre d'heures effectivement travaillées** concerne les mères et les pères quelle que soit leur situation familiale. Le **taux de non-activité** augmente également dans ces deux groupes, mais avec un certain décalage pour les mères d'enfants de 0 à 6 ans, qui, lors du premier semi-confinement, ont été plus nombreuses à se déclarer indisponibles pour travailler dans l'immédiat. En conséquence, c'est dans ce groupe que le taux de non-activité est le plus élevé et il est nettement supérieur à celui des pères ayant des enfants dans la même tranche d'âge. Cela reflète vraisemblablement le fait qu'en Suisse les jeunes mères, souhaitant réduire leur taux d'activité, restent nombreuses à rechercher un nouvel emploi après la maternité, recherche plus difficile durant la crise du COVID. On trouve également davantage de mères que de pères sans activité lucrative parmi les parents d'enfants de 7 à 14 ans, mais la pandémie n'a pas creusé cet écart.

Le **sous-emploi** est un phénomène qui touche largement les mères d'enfants de 7 à 14 ans. Lors du premier semi-confinement, le taux de sous-emploi a augmenté dans ce groupe pour revenir à son niveau initial dès le trimestre suivant. L'effet de la crise a donc été de courte durée.

De même, le nombre de **personnes non actives** n'a réagi que légèrement et très temporairement durant le premier semi-confinement. Il a progressé en particulier parmi les mères d'enfants de 0 à 6 ans au deuxième trimestre 2020 (+20 000), avant de diminuer du même nombre dès le trimestre suivant. La crise du COVID n'a donc **pas** entraîné en Suisse **d'abandons durables de la vie active parmi les mères**. Parallèlement, le nombre de pères d'enfants de 0 à 6 ans non actifs, qui est très inférieur, a légèrement augmenté puis est revenu en peu en-dessous de son niveau initial à la fin de 2020.

De manière générale, le **partage du travail non rémunéré au sein du couple** a été peu sensible à la crise. Durant le premier semi-confinement, les mères ont assumé une part du **travail non rémunéré** un peu plus basse qu'avant et après, que ce soit parmi les couples avec des enfants de 0 à 6 ans ou parmi les couples sans enfants. Chez les mères d'enfants de 7 à 14 ans, il en a été de même, mais la baisse s'est maintenue par la suite. Inversement, la part du **travail rémunéré** assumé par les mères d'enfants de 0 à 6 ans a légèrement reculé au premier trimestre 2020, mais

elle est remontée à son niveau antérieur immédiatement après. Hommes et femmes ont fourni une bien plus grande quantité de travail non rémunéré durant le premier semi-confinement. Mais si l'on resserre l'analyse sur le travail de prise en charge d'enfants ou de personnes atteintes dans leur santé, les femmes ont de manière générale pris davantage le relais que les hommes. Les résultats ne permettent cependant pas de conclure à une « retraditionalisation », comme cela a pu être observé dans certains autres pays. Néanmoins, les changements constatés en direction d'un partage du travail plus égalitaire sont tout au plus marginaux et limités à la phase de confinement.

### Autres effets sexospécifiques

Parmi les autres effets de la crise qui n'ont pas pu être abordés de manière approfondie dans le cadre du présent projet figure la forte charge horaire et psychique du personnel de santé et plus particulièrement du **personnel de soins**, qui s'est doublée d'une hausse du risque de contamination. Les personnes concernées ont dû faire face en parallèle à des problèmes spécifiques de conciliation. Mais on a assisté à une prise de conscience de l'importance de ce travail par le public.

La crise a également eu des effets sur la **santé psychique de la population générale**. Les femmes sont davantage concernées, comme le montrent les chiffres sur la proportion d'hommes et de femmes parmi les personnes à risque de dépression. Le stress induit par la crise et plus spécialement par le semi-confinement a fait croître le **danger de violence domestique**. Comme d'autres pays, la Suisse a vu une recrudescence des signalements dans les centres d'aide aux victimes, une forte hausse du nombre de femmes accueillies dans les refuges et une augmentation des interventions policières pour cause de violence domestique dans les cantons qui les recensent.

La crise a mis en évidence les lacunes dans la **couverture sociale** qui touchent plus fortement les femmes, de même que la grande importance de **l'accueil extrafamilial des enfants**, qui a été reconnu pour la première fois comme un secteur essentiel. Elle a également fait comprendre au public la grande vulnérabilité de la partie de la **population migrante** ayant un statut précaire ou non réglé, un groupe qui comprend un grand nombre de femmes. Il appartient aux responsables politiques de tirer de cette expérience des enseignements en vue d'apporter des améliorations pour l'avenir.

## Conclusions

Comparativement à d'autres pays, la Suisse a une **position privilégiée** en ce qui concerne la **situation économique** et la **charge de la dette** suite aux mesures de lutte contre le coronavirus. C'est positif notamment pour les plus faibles au sein du système économique, catégorie à laquelle appartiennent beaucoup de femmes. De manière générale, le filet social a fonctionné durant la crise. Cependant, les **emplois marginaux**, à bas taux d'occupation, ayant un caractère auxiliaire et ne rapportant que des revenus temporaires ont été plus nombreux à subir des coupes pendant la crise. Comme ils offrent généralement une **moins bonne couverture sociale**, cette combinaison de facteurs a eu des répercussions importantes.

L'expérience du semi-confinement montre que cette mesure a eu des **effets limités** pour les mères uniquement parce que les restrictions rigoureuses prévoyant la **fermeture des écoles et des crèches** n'ont été en vigueur **que pendant une courte période** et que la moitié des personnes exerçant une activité lucrative a pu **télétravailler**. Le home office, lorsqu'il n'est pas dévoyé pour devenir un travail dévalorisé et exclusivement accompli à domicile et pour autant qu'il soit bien réglementé, a le potentiel de simplifier la vie des hommes et des femmes et plus spécialement des pères et des mères. Il est important néanmoins que la prise en charge des enfants durant les heures de travail reste organisée et qu'on n'impose pas aux parents de prendre en charge eux-mêmes leurs enfants tout en télétravaillant.

Comme dans d'autres pays, les **disparités observées dans les conséquences de la crise reposent sur des inégalités préexistantes**, notamment les différences d'intégration dans le marché du travail entre femmes et hommes. Les problèmes auxquels fait face la politique de l'égalité ne sont pas entièrement nouveaux. Mais ils ont été amplifiés par la pandémie, qui a mis en lumière l'urgence d'y remédier. La crise a également montré combien la **situation des femmes est disparate** et qu'une action basée sur la moyenne générale sous-estime considérablement l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés certains groupes.

Il existe deux grands **groupes vulnérables** : les **femmes arrivées de l'étranger**, en particulier si elles n'ont pas de diplôme professionnel reconnu, et **plus généralement les mères**. Les difficultés que ces dernières rencontrent sur le marché du travail sont fortement corrélées à des ruptures dans leur parcours professionnel, comme des changements d'emploi ou de taux d'occupation

ou encore des interruptions suite à une maternité. De ce fait, les mères ont moins d'années d'ancienneté que les pères lorsqu'elles sont salariées et moins de rentrées financières lorsqu'elles exercent une activité indépendante si bien qu'elles ont une position moins solide et sont moins bien couvertes. De plus, comme la pandémie l'a bien montré, les emplois à faible taux d'occupation sont particulièrement menacés lorsque le volume de travail diminue en raison d'une crise.

Cela fait des années que les femmes déclarent dans les enquêtes auprès de la population qu'elles aimeraient être plus actives professionnellement. Mais les conditions-cadre sont telles qu'elles ne réalisent pas ou ne peuvent pas réaliser ce vœu. L'amélioration des **possibilités de conciliation** est actuellement un **rouage déterminant de la politique de l'égalité**. Elle passe par différentes mesures qui ont déjà été débattues. L'expérience de la crise les rend plus urgentes que jamais. Tout ce qui concourt à la continuité du parcours professionnel des mères et qui renforce la participation des pères aux tâches de prise en charge améliore la position des femmes concernées.

Le deuxième grand sujet, qui concerne en particulier les étrangères de la première génération, ce sont les **lacunes de la couverture sociale**, mises en lumière par les files d'attente pour la distribution de denrées alimentaires. Durant la pandémie, il a été partiellement admis que ces lacunes constituent un problème et elles ont donné lieu à des mesures qui n'ont cependant pas permis d'atteindre toutes les personnes concernées, ni de leur fournir une protection efficace. L'**emploi dans les ménages privés**, assuré à 88 % par des femmes, constitue à cet égard une **tâche blanche singulière sur la carte nationale**. Mais des problèmes se sont également posés pour d'autres formes de travail qui ne rentrent pas dans le schéma de l'emploi stable normal ou de l'activité indépendante classique, parce que les conditions pour obtenir une aide n'étaient pas remplies.

Les femmes ont été plus durement touchées que les hommes par le fait qu'en Suisse, y compris durant la crise du COVID, une couverture sociale universelle n'est pas accordée avant le stade de l'aide sociale et que le minimum vital assuré par cette dernière n'est accessible qu'après avoir épuisé ses économies.

Les **conséquences persistantes** de la crise du coronavirus dans le domaine de l'égalité ne sont pas gravées dans le marbre. Elles dépendront des enseignements qui seront tirés des inégalités ob-

servées. Comme le montre la littérature spécialisée, le home office comme la protection sociale ou l'accélération de la transformation numérique recèlent à la fois des risques et des opportunités. La crise a généré, parfois involontairement, des expériences et des constats dans ces domaines.

Les études internationales se fondent sur des considérations économiques pour recommander les **priorités** suivantes : premièrement, il faut améliorer la conciliation entre métier et famille pour les deux parents et impliquer davantage les pères dans la prise en charge ; deuxièmement, il faut mieux prendre en compte l'interaction entre l'économie de marché et le travail de care non rémunéré ; troisièmement, il faut réduire le fossé numérique entre les sexes grâce à des mesures concertées de qualification afin que les opportunités d'emploi dans le domaine en plein essor des TIC et dans le domaine de l'économie verte soient ouvertes autant aux femmes qu'aux hommes ; quatrièmement, il faut aménager la protection sociale afin qu'elle soit accessible à toutes et à tous ; cinquièmement, il faut compléter les bases de décision en recueillant des données de fond et en réalisant des analyses suffisamment différenciées selon les sexes. Sur ce dernier point, les études des conséquences économiques et sociales du COVID-19 ont mis en évidence un déficit flagrant.

Les inégalités à éliminer restent les mêmes qu'avant la pandémie, mais la crise a exacerbé l'urgence d'agir dans ce domaine.